



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Compte-rendu Conférence des Maires

06 décembre 2024

L'Argentière-La Bessée

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
BP 93 - 05100 Briançon

En présence de :

ZANE Dalila, Sous-Préfète de Briançon
ROSSI Agnès, conseillère régionale Provence-alpes - Côte d'Azur

LEROY Pierre, Président du PETR
MOULIN Dominique, Président de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
MOURONT Michel, 1^{er} Vice-Président du PETR et représentant le Maire de la commune de Réotier
PRUD'HOMME Alice, 2^{ème} Vice-Présidente du PETR
BAILLARD Marie, membre du PETR

AIMARD Thierry, Maire de Val-des-près
CRUNCHANT Nicolas, Maire d'Abriès-Ristolas
CHOUVET Anne, Maire d'Eygliers
CLAYMAN Jean-Pierre, représentant de la Maire d'Aiguilles
FINE Sébastien, Maire de Villard-Saint-Pancrace
FRISON Michel, Maire de La Roche de Rame
GIORDANO Serge, Maire de Saint Martin de Queyrières
MATHIEU Antoine, Maire de Saint-Véran
FEUTRIER Lucie, représentante de la Maire de Guillestre
PUY Hervé, représentant de la Maire de Saint Chaffrey
QUEYRAS Jean-Louis, Maire de Saint-Crépin
SANCHEZ Alain, Maire de L'Argentière-La Bessée

Ainsi que 20 partenaires et acteurs du territoire.
BERNADE Monique, Membre du Comité de programmation LEADER
BOISSIER Mathilde, INRIA
BONTHOUX Delphine, ANCT Commissaire de Massif adjointe
BOUCHARD Bruno, Membre du Panel citoyen
BUHOT-LAUNAY Dominique, Administratrice Environnement et Solidarité
CAIRE Sylvie, Membre du Panel citoyen
DITER Yolande, Directrice adjointe PNR Queyras
GAILLARD Véronique, Membre du Panel citoyen
GASTINEAU Sylvain, Membre du Panel citoyen
GASTINEAU Nathalie, Citoyenne
GERMAIN René, Membre du Panel citoyen
KUENTZ Charlotte, Référente participation Panel
LEVEQUE Chris, Président Collaborative Energy
LOMBARD Lucie, Présidente Forêts Alpines
MAGNE Jean-Claude, conseiller municipal Les Vigneaux
MERIC Marion, Territoire Energie 05

REFFET Frédérique, CEREMA Directrice du département Territoires Villes et Bâtiments
RICHOU Danièle, Membre du Panel citoyen
THOMAS Loïc, Directeur adjoint Environnement et Solidarité
VERGNES Manon, Directrice Générale des Services commune de Guillestre

Excusés :

ARNAUD Jean-Michel, Sénateur des Hautes-Alpes
DUFOUR Dominique, Préfet des Hautes-Alpes
FONS Olivier, Maire de Villar-D'Arène
REY Jean-Marie, Maire du Monétier-Les-Bains
ZIMMERMAN Fabrice, Président Départemental Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CHRETIEN Claudine, Maire de Névache et membre du PETR
BLANC Christian, Maire d'Arvieux et Président du PNRQ
PIC Jean-Pierre, maire de La Grave
FOUQUE Christian, Conseiller municipal Molines-en-Queyras
GARCIN EYMEOUD Valérie, Conseillère Départementale et Maire de Molines-en-Queyras
MURGIA Arnaud, Maire de Briançon
JULLIEN Christian, Adjoint au Maire de Briançon
SALLE Emeric, Maire de La Salle des Alpes
DESMALLES Isabelle, conseillère municipale La Salle Les Alpes
CHAUD Marcel, Maire de Puy Saint Vincent
ANDRÉ Pascal, Conseiller municipal de Val des Près
EYMEOUD Chantal, Vice-Présidente Région Provence Alpes Côte d'Azur
BARNEOUD Claire, Conseillère Départementale
CANNAT Marcel, Conseiller Départemental
RICOU Patrick, Conseiller Départemental
MICHEL Marine, Conseillère Départementale et membre du PETR
DEMOULIN Jacques, Président Conseil de Développement
GOIC Yves, membre du comité de programmation du programme LEADER

Et en présence de l'équipe technique du PETR :

KHALIFA Daphné, Directrice
BIAIS Charlotte, Cheffe de projet Avenir Montagne
MACLE Caroline, Cheffe de projet LEADER
COULET Marie, Gestionnaire du programme LEADER
JUGY Sybille, Cheffe de projet CRTE
EL KHAOUDA Wajma, Chargée de mission CAI
RAVAUX Emmanuelle, Secrétaire assistante
SCARPARI Marine, Cheffe de projet Transition Écologique



Accueil fait par Monsieur le Maire de L'Argentière-La Bessée, Alain SANCHEZ.

Monsieur le Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras, Pierre LEROY remercie Monsieur le Maire de L'Argentière-La Bessée pour son accueil ainsi que les participants. Il rappelle ce qu'est une conférence des maires et l'importance une fois par an de se retrouver pour échanger.

Le Président du PETR donne la parole à Madame la Sous-Préfète, Dalila ZANE.

Madame la Sous-Préfète salue et remercie l'ensemble des personnes présentes. Elle aborde l'impact du changement climatique sur le territoire, souligne l'importance de préserver les magnifiques paysages du territoire. Elle conclue son propos en remerciant le PETR, élus et techniciens, pour ses actions en faveur des transitions et de l'environnement.

Le Président du PETR remercie Madame la Sous-Préfète et donne la parole à Madame la Conseillère Régionale, Agnès ROSSI.

Madame la Conseillère Régionale salue et remercie l'ensemble des personnes présentes. Elle rappelle que malgré une forte pression sur les budgets, le budget régional dédié aux territoires de montagne n'est pas impacté par les restrictions, mais souligne l'importance pour chacun d'être exemplaire dans ses dépenses. Les demandes conjointes à plusieurs territoires sont valorisées et appréciées comme cela est le cas sur le territoire du PETR, car cela à plusieurs vertus dont celle d'avancer ensemble et d'être plus fort.

Dans le contexte budgétaire complexe, il est important de montrer que chaque euro investi est vraiment utile, bien employé, que les démarches sont portées politiquement et en lien avec le territoire.

Elle souligne l'importance de ne pas opposer Environnement et Economie. En cela le PETR est un bon exemple.

Elle conclue en disant que le PETR est synonyme d'un territoire volontaire qui se prend en main pour avancer, et qu'elle est prête à défendre le territoire, si cela est nécessaire.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, QUELLES ACTIONS 5 ANS APRES ?

Quelle rétrospective sur les actions de transition écologique menées par les communautés de communes ? Quelles évolutions des indicateurs.

Le Président du PETR présente le PCAET.

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie, il est assorti d'un plan d'action à réaliser pour atteindre les objectifs d'atténuation fixés.

En 2017, le PETR a rédigé avec et pour les 3 communautés de communes (1 obligée, 2 volontaires) le PCAET du territoire. Ce travail a été rendu aux communautés de communes fin 2019.

En 2020, le document est validé par la Communauté de communes du Briançonnais, communauté de communes obligée, il contient un diagnostic du territoire sur des questions de consommation et de production d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre et de polluants qui fait office de point initial.

En 2022, le PETR a pu reprendre la dynamique autour du PCAET dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME pour le compte des 3 EPCI.

Aujourd'hui, 5 ans après la mise en place du PCAET, il semble judicieux de faire le bilan des actions menées sur le territoire en particulier par les communautés de communes, mais aussi de regarder l'évolution des indicateurs du territoire.

Le Président donne la parole à la cheffe de projet Transition Écologique, Marine SCARPARI.

La cheffe de projet introduit sa présentation en rappelant que le PCAET comprend des objectifs chiffrés qui répondent aux objectifs nationaux et régionaux, en particulier du SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires). Il y a donc une évolution et précision des objectifs après la rédaction du PCAET du aux évolutions réglementaires.

Pour répondre à ces objectifs, un plan d'action a été rédigé, territorialisé à l'échelle de chaque communauté de communes. Pour chaque axe, il sera présenté les indicateurs disponibles et leur évolution et les actions réalisées répondant à cet axe. Les indicateurs présentés par la suite sont issus de la Plateforme CIGALE d'Atmosud. Les données les plus récentes datent de 2022.

Axe 0 : Pilotage, animation et suivi du PCAET

Deux actions principales sont à noter, l'une propre à la Communauté de communes du Briançonnais dû au fait qu'il s'agit d'une collectivité obligée pour le PCAET et l'autre au travers de la mission COT.

Axe 1 : Diminuer la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et dans le secteur tertiaire

Suivi des indicateurs :

- Stabilité de la répartition par secteur d'activité entre 2016 et 2022
- Prévalence du secteur résidentiel et tertiaire justifiant un travail sur ces secteurs
- Explication courbe objectif et courbe résultat
- Une diminution constatée de la courbe de résultat mais qui reste au-dessus de l'objectif SRADDET

Présentation d'exemples d'actions et de programmes menés par les communautés de communes et le PETR qui ont pu contribuer à la diminution constatée. Cf PPT

Axe 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment sur les secteurs des mobilités et des transports

- Stabilité de la répartition des secteurs émetteurs de GES
- Le secteur transport reste le secteur le plus émetteur de GES, justifiant qu'un axe lui soit consacré
- Diminution des GES qui suit la courbe « objectif ». La diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire est donc celle attendue par le SRADDET

Présentation d'exemples d'actions et de programmes menés par les communautés de communes et le PETR qui ont pu contribuer à la diminution constatée. Cf PPT

Axe 3 : Développer les énergies renouvelables, pour atteindre 75 % d'autonomie énergétique en 2030 et 100 % en 2050

- Poids très important des barrages hydrauliques dans la production d'énergie renouvelables
- Forte variabilité de la répartition des énergies renouvelables dû à la production hydraulique elle-même variable à l'échelle annuelle en raison de facteurs météorologiques notamment (précipitation, enneigement...)
- Progression de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, au-dessus de la courbe « objectif ».

Présentation d'exemples d'actions et de programmes menés par les communautés de communes et le PETR qui ont pu contribuer à la diminution constatée. Cf PPT

Le COT a permis de faire le bilan de toutes les actions engagées par les communautés de communes et donc de faire un bilan de mi-parcours du PCAET. A ce jour, 80% des actions prévues dans le PCAET sont engagées ou prévues dans les 3 ans à venir.

Le Président remercie la cheffe de projet pour cette présentation

BILAN DES ACTIONS DU PETR EN 2024

Le Président du PETR donne la parole à Madame Alice PRUD'HOMME, Vice-Présidente du PETR Transition Écologique.



Contrat avec l'ADEME depuis novembre 2022.

Objectifs :

- Vision globale de là où en est la communauté de commune sur les thématiques de transition écologique et d'économie circulaire.
- Bilan réalisé en 2023 grâce au remplissage d'un référentiel d'environ 1 500 questions par EPCI
- Consolider la stratégie de transition écologique de l'EPCI
- Suivre la progression de l'EPCI

Actions réalisées en 2024

- Réalisation d'un audit initial

L'auditeur est sélectionné par l'ADEME. Il a pour mission de vérifier les preuves apportées dans les référentiels et évaluer le score initial de l'EPCI. A partir de ce score initial, l'ADEME donne une marge de progression à réaliser par l'EPCI.

Sur cette période, le travail a consisté à assister l'auditeur pour lui fournir des preuves complémentaires et répondre à ses questions.

- Mise en place du plan d'action

Pour réaliser la progression demandée par l'ADEME, un travail de planification avec les services de chaque communauté de commune (CC) a été réalisé. Ont été pris en compte dans le plan d'action :

- 1) Les actions prévues par les services
- 2) Des actions de poursuite des missions déjà engagées qui proviennent des inspirations du référentiel
- 3) Des actions complémentaires à réaliser sur le temps agent de la cheffe de projet COT dédié à chaque CC

Sur cette période le travail a constitué en l'animation d'ateliers de travail et la rédaction du plan d'action pour chaque communauté de communes.

Suite des actions réalisées en 2024 : la mise en œuvre du plan d'action

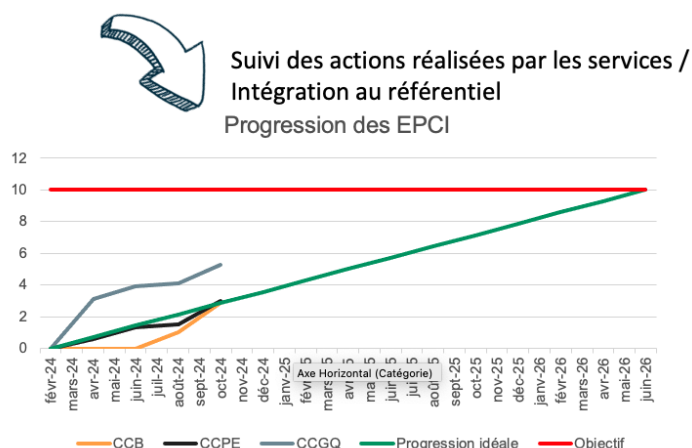
Jusqu'en 2026, le temps agent de la cheffe de projet COT est partagé entre les EPCI et le PETR.

Pour chaque EPCI, elle aura en charge d'une part les actions qui ont été sélectionnées par les EPCI dans la phase précédente et d'autre part le suivi des actions réalisées par les services.

Quelques exemples d'actions à réaliser par la cheffe de projet sont présentés :

- Travail de revalorisation du PCAET présenté précédemment qui pourra être aussi utilisé dans le cadre des SCOT
- Travail d'appui à l'insertion de considérations environnementales dans les marchés publics pour anticiper la réglementation de la loi Climat et Résilience qui impose que tous les marchés publics devront avoir au moins une clause et un critère environnemental à partir de 2026
- Remise en route de la bourse au réemploi pour permettre les échanges entre entreprises de matières réutilisables pour la Communauté de communes du Briançonnais (CCB)
- Travail sur le contrôle d'accès en déchetterie pour la Communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) : recherche de solutions techniques et recherche de retours d'expériences
- Travail d'accompagnement pour la mise en place du budget vert pour la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ)

Le deuxième volet de l'action consiste à poursuivre le remplissage des référentiels pour atteindre l'objectif de l'ADEME. Dans cette optique la cheffe de projet réalise un suivi des actions menées par les services des communautés de communes.



Approfondissement :

1) Travail d'appui à l'insertion de considérations environnementales dans les marchés publics

Objectifs :

- Anticiper la réglementation de la loi Climat et Résilience qui impose que tous les marchés publics devront avoir au moins une clause et un critère environnemental à partir de 2026
- Faciliter le travail des services en proposant un document de synthèse des considérations environnementales mobilisables. Le document contiendra des propositions de rédactions des considérations pouvant être intégrées dans un marché et des exemples de notations

Une mission en plusieurs étapes :

- Travail avec les services pour cadrer la mission, évaluer leurs besoins et contraintes et les segments d'achats à explorer
- Recherche des considérations : compilation de documents ressources, synthèse des informations, focus sur la question des labels (travail en cours de réalisation)
- (A venir) Travail avec les services pour présélectionner les considérations en fonction de leurs connaissances
- (A venir) Sourcing auprès des entreprises : évaluer le niveau de maturité des entreprises sur les différentes considérations pour éviter de pénaliser le territoire
- (A venir) Rédaction et validation d'un premier document de travail. Ce premier document pourra être utilisé par les services sur une première année en faisant remonter les problèmes rencontrés.
- (A venir) Mise à jour du document de synthèse en prenant en compte les remarques de la première année de test

2) Remise en route de la bourse au réemploi pour permettre les échanges entre entreprises de matières réutilisables pour la CCB

- Recherches de solutions techniques d'animation auprès notamment de la CCI
- Définition des types de services et matières pouvant être intégré
- Proposition d'organisation

3) Travail sur le contrôle d'accès en déchetterie pour la CCPE

- (Réalisé) Recherche de solutions techniques, appel d'entreprises
- (En cours) Recherche de retours d'expérience d'autres collectivités

4) Travail d'accompagnement pour la mise en place du budget vert

- Recherche de documentation et formation sur la méthode

CRTE CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Contrat de Réussite pour la Transition Écologique, anciennement CTE (Contrat de Transition Écologique) et Contrat de Relance et de Transition Écologique, est porté par le PETR depuis 2021 et ce jusqu'à 2026.

Ce contrat a pour objectif d'accompagner la transition écologique et de développer des projets adéquats. Le CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes.

Du temps d'agent à hauteur 1 ETP sont dédiés à la mission depuis octobre 2021 et se termineront en décembre 2024, par manque de financement ; le fonds vert ne pouvant plus être mobilisé à ce jour pour l'ingénierie locale.

Le 11 décembre 2024 aura lieu la COP Régionale qui permettra d'en savoir plus sur les trajectoires à suivre dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique et notamment sur la trajectoire à suivre du CRTE.

Dans le cadre du CRTE, un accompagnement auprès des communes a été proposé sur des projets de transition écologique. Les porteurs de projets sont orientés vers les dispositifs d'aides existants ou encore vers les acteurs clés. Une veille territoriale sur les financements est faite par la cheffe de projet CRTE et est disponible sur le site du PETR. La cheffe de projet CRTE intervient aussi pour mettre en concertation les porteurs de projets avec les acteurs clés du territoire.

Animation du contrat :

→ Participation aux COP départementale - COP Régionale : Suivi de la dynamique autour de la plateforme connaissance des territoires de la région.

→ Comités de suivi ont été organisés avec les EPCI, Préfecture, Village d'Avenir et Petite Ville de Demain.

→ En lien avec la mission CAI du PETR (Concertation, Action, Innovation), un rapport de planification écologique a été rédigé dans le but de tendre vers une politique énergétique tenant compte des enjeux biodiversité, de la ressource en eau et des paysages sur le territoire du PETR.

Actions de sensibilisation :

→ Flyers sont disponibles sur le site internet du PETR, abordant divers sujets en lien avec la transition écologique (textile, CEE, végétalisation et désimperméabilisation, achats responsables...).

→ Une intervention sur la sobriété a été faite au collège les Garçons en avril 2024 via des ateliers proposés à plusieurs classes, des fiches projets ont été rédigées en fin d'atelier par les élèves pour les faire réfléchir sur des solutions concrètes à appliquer sur le territoire.

→ Une réunion d'information sur la thématique « Repenser l'aménagement des espaces publics en faveur de la santé : désimperméabiliser et végétaliser (cours d'école, crèches, parkings...) » a été animée dans le cadre d'un partenariat avec le CAUE05 et avec le soutien financier de l'ARS. 26 personnes étaient présentes (enseignants, élus, techniciens) et se sont montrées fortement intéressées. Un atelier a été proposé en fin de réunion par Envirobat BDM. Le CAUE05 et la cheffe de projet CRTE ont également participé à l'animation de cet atelier. Les communes qui souhaiteront donc mener des projets dans ce type d'aménagement pourront ainsi retrouver toutes les informations sur le site internet du PETR.

→ Un travail de communication est en cours à destination des entreprises souhaitant trouver les financements existants pour développer l'économie circulaire.

Certificats d'Économie d'Énergie CEE :

→ Suivi des dossiers de mobilisation des CEE auprès des collectivités et des socioprofessionnels.

Pour rappel, entre 2018 et 2022 : 1 147 304,99 euros de primes pour 65 projets.

Entre 2023 et 2024 : 273 516,48 euros de primes pour 15 actions

Dont 29 communes qui ont pu en bénéficier.

Les communes qui n'ont pas bénéficié de la prime CEE, sont : Champcella, Puy-Saint-Vincent, Puy-Saint-Pierre, Cervières, Villar d'Arène, Montgenèvre.

Une réunion de rappel sur les CEE a été organisée à l'Argentière-La Bessée le 18 juin 2024 avec la participation de Helligo Solution - Partenaire du PETR.

Le Président du PETR reprend la parole et présente :

Le PETR est lauréat du Plan Avenir Montagnes Ingénierie depuis 2022, Il s'agit d'un appui opérationnel afin de repenser la stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières. L'enjeu de la mission est d'accompagner et renforcer la dynamique territoriale de diversification du tourisme en montagne.

En 2024 : 2 Comités de pilotage, 2 Comités techniques, un atelier de co-construction du plan d'action
→ **3 actions concrètes pour consolider la dynamique sur le territoire :**

1) Lancement d'une étude : Objectiver le changement des pratiques touristiques avec le cabinet d'étude Protourisme – financée par la Banque des territoires

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- **Objectiver et quantifier les pratiques touristiques hors ski** pour fournir une base de données fiables permettant de mieux comprendre les attentes et comportements des visiteurs et des acteurs du territoire.
- **Proposer des scénarios de diversification de l'offre touristique en dehors de l'offre trame blanche**, en intégrant des perspectives économiques et climatiques, afin de maintenir l'attractivité et la résilience du territoire.
- **Co-construire une stratégie d'action commune en fédérant les parties prenantes autour d'une vision partagée** du développement touristique, tout en garantissant une approche durable et respectueuse des spécificités du territoire.

2) Les sciences participatives comme levier au développement d'une offre touristique plus diversifiée

Le travail mené sur les sciences participatives a pour objectifs de :

- Valoriser les initiatives locales autour des sciences participatives à travers le Carnet de montagne n°3, carnet qui permet de recenser l'ensemble des actions de sciences participatives sur le territoire et sera édité en cette fin d'année.
- Renforcer le réseau d'acteurs autour des sciences participatives sur le territoire en lien avec le muséum national d'histoire naturelle.

3) Création d'un jeu de société du territoire du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt conjointement porté par l'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) et l'entreprise les Jeux Bordier, la candidature du PETR a été retenue pour la création d'un jeu du territoire en 2025.

Le jeu est constitué d'un plateau représentant le territoire, et de cartes diverses sur les particularités du territoire (histoire, anecdotes, biodiversité, sport, géographie, géologie, patrimoine etc.)

Les objectifs de création d'un jeu sur le territoire sont les suivants :

- Permettre à chacun d'être **ambassadeurs du territoire** « mieux connaître, protéger, sensibiliser »
- Engager les partenaires et acteurs du territoire autour d'un **projet de territoire commun**
- **Valoriser les ressources du territoire**
- Engager une **dynamique participative** autour de la création du jeu (habitants, écoles, communes)

Les habitants, communes, écoles, structures du territoire peuvent proposer des questions directement sur le site internet du PETR, questions qui pourront apparaître sur les cartes du jeu.

En quelques chiffres :

- 18 000 jeux édités
- 50 jeux territoriaux
- N°1 des ventes dans les enseignes qui mettent en vente le jeu

→ Afin de valoriser sa commune, il y a un véritable intérêt à prendre part à ce projet

Les perspectives du plan Avenir Montagne en 2025, déclinées par action, sont les suivantes :

En ce qui concerne l'étude Protourisme, les perspectives pour 2025 sont de :

→ Communiquer sur les résultats obtenus suite à l'étude avec comme support la synthèse imagée par un graphiste

→ Diffuser la feuille de route prospective pour un tourisme durable sur le PETR du Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras pour chaque destination constituant ce territoire

L'action de valorisation des sciences participatives sur le territoire sera marquée en 2025 par :

→ La diffusion du carnet de montagne n°3 sur les sciences participatives sur le territoire

→ Le suivi et retombées du carnet auprès des acteurs

Et enfin, en ce qui concerne le projet de jeu du territoire, il sera question :

→ D'accueillir un ou une stagiaire pour la création des animations futures autour du jeu (animations sur-mesure selon la structure d'accueil : école, commune, entreprise, office de tourisme etc.)

→ De mettre en place un comité de lecture des questions du jeu

→ Et enfin, à partir d'octobre 2025, date d'édition du jeu, des actions de diffusion, vente et animations du jeu sur le territoire seront mises en place

Une véritable dynamique a donc été engagée sur le territoire à travers le plan Avenir Montagne, un travail avec les élus, techniciens, espaces valléens et offices de tourisme est en cours afin de répondre aux enjeux de diversification touristique sur le territoire.

De nombreux contacts réguliers avec le niveau national tels qu'avec l'ANCT, la Banque des territoires mais également avec le commissariat de massif des Alpes et d'autres territoires ; ce qui permettent de valoriser les projets du territoire et de leur trouver des financements.

CONCERTATION ACTION ET INNOVATION (CAI) : LE DIALOGUE TERRITORIAL :

Le Président rappelle les deux ateliers à destination des élus et techniciens des collectivités qui ont eu lieu avant la conférence des maires.

Atelier n°1 : « Cheminement d'un projet d'énergies renouvelables : une idée un projet »

Aspect méthodologique et technique du montage et de l'instruction des dossiers d'énergies renouvelables. Les intervenants étaient Énergie Partagée et la Direction Départementale des Territoires 04 et 05 présente avec les intervenants de la cellule conseil énergies renouvelables.

Les intervenants :

- Maëlle COMBES, DDT 05, service guichet conseil administratif et permis de construire
- Ghislain BORGA, DDT service 05 et 04 pour accompagner les collectivités
- Manuel CAMANI, DDT 04
- Vincent BAGGIONI, Énergie Partagée, accompagnement auprès des citoyens

L'atelier s'est déroulé sous forme d'interview dirigée durant laquelle une liste de questions a été abordée. Les questions étaient les suivantes :

1/ Quel est le point de départ pour qu'un territoire se saisisse des enjeux de développement des EnR ? Quel travail de diagnostic peut être conduit ?

2/ Quelles sont les collectivités compétentes et de quels outils de réflexion ou de planification disposent-elles ?

3/ Comment associer les citoyens à ces réflexions territoriales ?

4/ La loi APER du 10 mars 2023 a renouvelé le cadre réglementaire du développement des EnR, en créant notamment les ZAENR. Où en est-on dans leur définition ?

Quel est l'impact attendu de ces ZAENR ? Comment est-il prévu de les faire vivre dans le temps ?

5/ Comment faire en sorte que les communes et les EPCI travaillent de concert sur la planification ?

6/ Pouvez-vous nous expliquer comment sont organisés les services de l'État pour instruire les projets EnR ? Une coopération existe-elle entre les différents services chargés des instructions ou donnant des avis sur les projets (DDT/ABF/CDPENAF/ONF/SDIS) ?

7/ Quelles sont les principales réglementations qui s'appliquent sur des projets ?

8/ Comment permettre l'émergence de projets vertueux ?

9/ Quelle ingénierie de projet pour accompagner les collectivités est disponible dans le département (opportunité, faisabilité, financement) ?

10/ Quelle concertation est nécessaire au stade du projet ?

11/ Comment permettre une gouvernance des projets pour maximiser les retombées du projet pour le territoire ?

12/ Pouvez-vous partager un REX sur une commune qui aurait conduit un projet particulièrement exemplaire ?

Sur l'étape de Diagnostic

Le diagnostic permet de réaliser un état des lieux de la situation du territoire ce qu'on consomme, produit. Il dépend en partie d'une volonté politique sur un territoire. C'est un audit énergétique important, permettant d'amorcer ensuite des pistes d'action. L'ADEME peut aider les collectivités à porter cela. Associer aussi tous les gens qui disposent de données locales, agrégation à l'échelle départementale. Il s'agit d'établir une stratégie cohérente pour développer le plan d'action avec priorités et objectifs. Ce plan d'action doit se traduire dans la planification. Planification stratégique et réglementaire (PLU, SCOT) pour planification spatiale du territoire. But : dialogue fructueux entre toutes les parties prenantes du territoire.

Comment la question des opportunités, dont foncières, s'articule avec la question de la planification ?

Energie Partagée milite pour limiter l'opportunité et la faire entrer dans un cadre réglementaire plus large. S'il n'y a des projets que par opportunités, il y aura un manque de cohérence d'ensemble. Il faudrait que chaque opportunité puisse entrer dans un cadre plus large ainsi que dans la jurisprudence.

Sur la concertation et l'implication des citoyens

Association des citoyens va se faire autour de la concertation qui relève d'un cadre réglementaire, obligatoire pour cadres et plans, ou facultatives au cours du développement. Des phases permettent de travailler l'acceptabilité des projets. La réglementation est aujourd'hui très insuffisante pour informer les citoyens en amont et permettre d'exprimer des avis contraires. Quand on arrive à l'enquête publique, en fait c'est pour acter d'un projet déjà décidé par ailleurs.

Sur la loi APER

Le travail autour de cette loi doit favoriser une planification intercommunale. Il faut démystifier ces zones : ce sont des zones d'intention communales, pas des zones de projet. Ces zones peuvent être révisées tous les 5 ans. Les zones d'accélération ont eu pour objectif de mettre au débat les EnR dans chaque commune. Sans la délibération, pas de zone officielle reconnue par le code de l'énergie.

Comment arbitrer entre les différents projets ?

Sur le rôle des services de l'État – DDT

Existence d'un guichet conseil administratif pour projets EnR. Réunit les services instructeurs en phase amont pour échanger avec le porteur de projet. L'ensemble des services qui vont instruire seront autour de la table à un 1^{er} niveau à l'écrit quand le projet n'est pas encore mature, puis à un 2^{ème} niveau à l'oral. Service de l'état DDT, DREAL, RTE, ENEDIS, Territoire d'énergie interviennent à ces niveaux. Les services instructeurs permettent de faciliter les procédures par la suite.

Conférence interservices ensuite, une fois par mois pour se coordonner. Il existe parfois des enjeux contradictoires nécessitant une phase d'arbitrage afin d'aboutir à une position commune. Travail fait sur des guides de recommandation, notamment parcs PV sol (travail interservices) et les risques + travail en cours sur les microcentrales suite aux assises de l'eau. Le guichet conseil effectue plutôt un suivi administratif plutôt que stratégique, il ne se positionne pas sur les choix d'un maire par exemple. Les petites communes n'ont pas toujours le temps et les compétences pour monter ces dossiers. Passer par le privé est parfois plus simple pour eux.

Energie Partagée : l'objectif est de donner de la transparence vis à vis de ces projets-là. Cela vaut le coup pour les communes d'investir dans ces projets là pour maîtriser aussi la gouvernance et la plus-value.

TE 05 produit des documents pour accompagner les porteurs de projets et les communes. La DDT peut accompagner les communes dès la phase d'intention, pas besoin d'avoir un dossier déjà ficelé pour solliciter un accompagnement.

Sur la gouvernance des projets, les sociétés d'économie mixtes (SEM)

Il y a les SPL – sociétés publics locales : regroupement de collectivité qui se rassemblent comme syndicat et qui prennent une compétence énergie. Il y a les SEM – société économie mixte : un opérateur qui a la connaissance sur les enjeux énergie investis. Préconisation sur SEM : lourd administrativement. Si peu de projets, la SEM va vite être déficitaire si peu de projets à développer dans le temps : au minimum 25 millions d'investissement, 25MWh.

Les modalités de gouvernance des projets vont changer les retombées économiques du territoire, l'implication des citoyens.

EDSB a déjà proposé de construire une SEM avec une collectivité. On fait part égale avec la commune, commune beaucoup plus impliquée, avantages en foncier car déclaration d'utilité publique possible pour lever les verrous fonciers.

Permet de sécuriser les choses plutôt qu'ouvrir la part à des développeurs privés qui auront des exigences financières à leur maille.

Sur l'articulation concertation et décision

Transparence, temps long, acceptabilité et concertation. Pour faire face au pouvoir financier du privé, on pourrait imaginer un fonds d'investissement à l'échelle intercommunale.

Comment on insère les héritages dans les nouveaux projets de territoire ?

Atelier n°2 : « Innovation financière des communes - projets énergie »

Les intervenants :

- Raphaël STANER, Groupe SCET, Consultant Juriste Senior
- Mathias BENZAÏD, Groupe SCET, Consultant Financier Senior

Quelle forme pour l'initiative publique, locale ou citoyenne dans le financement des énergies renouvelables sur le territoire ? Comment stimuler l'émergence de réflexions stratégiques à l'échelon intercommunal ?

→ Groupe SCET, Filiale de la caisse des dépôts

Le groupe SCET a présenté différents montages financiers possibles. Avec des fiches adaptées à chaque profil et aux différents intérêts possibles en fonction du projet de territoire. Les différents statuts de sociétés ont été présentés : SPL, SEM, organismes multi-structures. A chaque projet, il y a une société de projet qui existe.

Selon certains participants de l'atelier, monter un projet c'est d'abord le terrain et l'autorisation. Pour faire de l'énergie renouvelable, les fonds sont accessibles. Selon un Maire présent, il faut jouer sur les atouts de chaque commune. Dans le cadre d'une SEM, il faut partager avec le privé. Les élus ont envie de partager avec les citoyens plutôt. Investir sur place et dépenser localement. Les collaborations territoriales sur l'énergie sont des choix politiques. Il s'agirait de s'organiser localement afin de pouvoir faire face aux sollicitations du privé, de retrouver du compromis, et de profiter de la fiscalité avantageuse à l'échelle des communes.

Le rapprochement des communes et des acteurs locaux sur ces questions permettrait de garder la maîtrise des productions d'énergie sur le territoire, de favoriser les bénéfices perçus par les citoyens et de consolider l'expertise en interne des agents des collectivités, des élus, des habitants.

Le travail sera poursuivi en 2025, par petits groupes de travail afin de travailler les points suivants :

- Collaboration territoriale et cohérence territoriale
- Mutualisation des stocks financier
- Trésorerie des communes et des intercommunalités

Le Président donne la parole à Mathilde BOISSIER, chercheuse à l'INRIA, qui présente ce qui a été fait sur la mission CAI.

Mathilde BOISSIER a rappelé le travail de diagnostic ainsi que le temps de rencontres avec les parties prenantes réalisé durant l'année 2022. Elle a évoqué les objectifs de recherche poursuivis dans le cadre du Dialogue Territorial

Energie : construire une structure de concertation suivant une méthodologie précise afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire, établir un diagnostic en termes de flux énergétiques traversant le territoire et permettre l'intégration des avis citoyens aux orientations envisagées pour le futur énergétique du territoire.

Elle est ensuite revenue sur le bilan de la phase de formation qui s'achève en 2024 en rappelant les ateliers réalisés ainsi que les webinaires et les visites sur sites auxquels les habitants du territoire ont été conviés. Cette phase de formation aux enjeux énergie, eau, biodiversité, paysages sera suivie en 2025 par des étapes de reconsidération des objectifs prioritaires, et de construction d'un plan d'action.

Ces étapes constitueront plusieurs temps forts, durant lesquels la présence des parties prenantes sera l'enjeu majeur. La définition de priorités territoriales représentatives des intérêts et contraintes de chacune des parties est l'objectif poursuivi.

Le Président LEROY conclut sur le Dialogue Territorial Énergie en insistant sur la participation citoyenne, garante principale de la légitimité et du poids du travail en cours. Plusieurs démarches ont en parallèle été engagées auprès d'acteurs institutionnels et politiques afin de s'assurer de l'intégration du travail mené aux orientations territoriales sur le long terme.

LEADER



Le Président fait un point sur le programme 2014 2020 qui s'achève.

Le programme LEADER 2024-2022, initié en 2017, portant sur l'ancrage des actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie, arrive à son terme avec la fin de réalisation cette année des derniers projets sélectionnés.

L'année 2024 sera marquée par :

- Le traitement d'une quinzaine de demandes de paiement de la subvention pour des opérations achevées. Cinq demandes de paiements d'acomptes pour des projets en cours de réalisation ;
- La réponse à des contrôles et leurs suivis.

Depuis le début du programme, 411 703,39 € de FEADER ont été payés, ce qui représente 73,45 % du montant total programmé.

Calendrier jusqu'au printemps 2025 pour finaliser le paiement des derniers projets soutenus et procéder à l'archivage de tous les dossiers.

Un annuaire des 77 projets soutenus par ce programme LEADER 2014-2022 est disponible. La version numérique en date de novembre 2024 est accessible sur le site internet du PETR dans la rubrique LEADER. Une version finale de l'annuaire sera éditée en fin de programme, une fois tous les dossiers soldés, à l'été 2025.

Afin de mettre en avant les apports de ce programme, une stagiaire sera employée en 2025 pour réaliser son évaluation finale.

En parallèle cette année, le nouveau programme LEADER 2023-2027 a démarré.

Le Président donne la parole au président du GAL et 1^{er} Vice-Président en charge des Finances du PETR, Monsieur MICHEL MOURONT.

Le programme 2023-2027 porte sur la stratégie visant à Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire.

Lors du premier comité organisé en février dernier, il a été élu Président du Groupe d'Action Local avec pour responsabilité de veiller à la bonne mise en œuvre du programme et de suivre les activités de l'équipe technique, d'animer les comités de présentation et de sélection des projets.

L'année 2024 est marquée par :

- Le lancement du programme en février
- La tenue d'ateliers en mars pour définir les modalités et les critères de sélection des projets ;
- L'organisation d'un comité en juillet pour valider la procédure de sélection des projets et lancer les premiers appels à projets ;
- La présentation en octobre de douze projets devant le comité pour avis d'opportunité dont neuf ont reçu un avis favorable
 - o Coopération citoyenne pour l'énergie, porté par EnerGuil et SEVE,
 - o A la découverte des ressources du territoire, porté par le PETR,
 - o La Mégisserie paysanne - Peaux des Hautes Vallées,
 - o Boucle des Mines, porté par les Communes de Puy Saint Pierre et Puy Saint André
 - o Création d'une paterie artisanale à Ceillac
 - o La LudoMobile et Ludothèque et fablab itinérants, portés par les Ludothèques de Guillestre et de Briançon
 - o Jour de Clown porté par L'Association Les Rencontres de la Haute Romanche
- Le lancement d'une seconde vague d'appels à projets de novembre à décembre où près d'une dizaine de projets devraient être proposés.

Le territoire du Grand Briançonnais bénéficie d'une cinquième génération de programme LEADER, ce qui en fait un dispositif connu et bien intégré par les acteurs locaux. Son démarrage très attendu génère une convoitise importante avec de nombreuses demandes d'aides.

L'enveloppe financière dédiée au GAL est toutefois plus faible que pour le précédent programme ; nous espérons étaler l'octroi des aides durant les deux à trois prochaines années et soutenir une diversité de projets novateurs et structurants pour notre territoire.

Pour cela, début 2025, des temps d'animation – sensibilisation sur les thématiques de la stratégie (intelligence collective, économie circulaire, services à la populations, numérique écoresponsable, ...) seront organisés afin d'identifier des porteurs de projets et des initiatives à accompagner.

CONCLUSION

Le Président conclut la conférence et invite les participants à continuer leurs échanges autour d'un apéritif.

Fin de la conférence 20h.